



SOPHARTEX Dreux

La grève est reconduite jeudi

Assemblée du personnel pour décider jeudi 9h30 devant la grille de l'usine. Soyons unis pour nos droits

Malgré les pressions de la direction, le débrayage a eu lieu mercredi 26 mai à 9h30. C'est là notre représentativité, n'en déplaise à la direction !

Des salariés FO, CGT, CFDT et non syndiqués ont répondu à l'appel au débrayage lancé par FO. Accompagnés par les Unions Locales FO et CGT, les grévistes sont descendus à la Sous-préfecture pour demander le respect de leurs droits face aux abus de la direction et ses complices.

Le Sous-préfet nous a fait savoir qu'une délégation serait reçue dans les plus brefs délais. Une Conférence de presse a été organisée pour faire connaître largement ces abus inadmissibles

Le personnel gréviste a décidé de reconduire la grève jeudi et d'appeler tous les salariés à une Assemblée Générale pour avoir les dernières informations et décider l'élargissement et la suite du mouvement.

1/ Retour à la pause conventionnelle, payée, 30 minutes par jour. Cela représente 72h non payées par an, soit près d'un demi mois de salaire non perçu ! Un jugement de 2021 d'une cour d'appel a cassé ce type de clause. En effet cet accord n'a rien de «Sophartex» mais c'est une offensive, appuyée sur la loi Macron-El-Khomri, pour détruire la convention collective ! 39h de salaire = 39h de présence et non 40h20. Rétablissement des 30 minutes de pause payée intégrée dans le temps de travail !

2/ NON aux malus « arrêts-maladie ». Tant le code du travail que la convention collective imposent que le maintien du salaire soit équivalent au salaire que le salarié touche quand il travaille et non pas 4 h de moins par semaine (soit 35H au lieu de 39h) !

3/ Non au « harcèlement » ! Tout salarié a droit au respect comme au respect de ses droits : nous ne sommes pas des « enfants inadaptés », assez des vidéo-surveillances, des sanctions pour arrêts-maladie ou pour un « comportement inadapté » ! Assez de la chasse aux malades et aux « fortes têtes » !

Adopté unanimité

NOTE D'INFORMATION N°2021/014
relative au tract FO du 26 mai 2021

à Vernouillet, le 27 mai 2021

A tous,

La direction de Sophartex regrette profondément l'incompréhension d'une minorité de salariés du projet de transformation du site. Cette transformation passe par le développement de nouveaux projets et la confiance que l'entreprise inspire à des clients existants ou de nouveaux prospects, à nos banques et investisseurs.

Sophartex mérite un dialogue social constructif, la situation actuelle avec un Syndicat non représentatif dans l'entreprise qui occupe le terrain médiatique nuit très fortement à ces projets en renvoyant une image anxiogène dans une période où, au contraire, nous devons montrer que nous sommes soudés et engagés dans une vision commune.

Il serait plus constructif que les syndicats représentatifs dans l'entreprise se présentent aux réunions prévues (le CSE par exemple) pour répondre aux interrogations des salariés en les intégrant dans une perspective économique globale destinée à permettre à Sophartex de gagner ces nouveaux projets contre d'éventuels concurrents. L'accord sur le temps de travail et son aménagement est un équilibre global qui comporte de nombreux éléments plus favorables que la convention collective, mais cela ne fait paradoxalement l'objet d'aucune communication de la part des structures externes qui s'intéressent à nous.

L'accord sur le temps de travail n'a fait l'objet d'aucune remarque de l'inspection du travail, il demeure notre base de travail discutée régulièrement avec les salariés et leurs représentants.

Notre entreprise perd de l'argent et ce n'est pas un augure favorable : ni pour l'ensemble des salariés qui se mobilisent au quotidien pour sortir de cette situation, ni pour nos partenaires qui ont besoin de savoir qu'ils confient leurs intérêts à une entreprise engagée. Mon rôle est de rassembler autour d'un projet de redressement non de rentrer dans une guerre de communication qui ne profite qu'à nos concurrents.

J'organiserai lundi 31/05 à 13 h 30 un CSE extraordinaire pour présenter de manière confidentielle (nous avons des accords signés) les 4 sujets majeurs sur lesquels nous travaillons actuellement dans la perspective d'un redressement du site. Je souhaite une nouvelle fois tenter de démontrer que c'est à travers un projet à moyen et long terme que nous améliorerons progressivement les conditions de travail et la rémunération des salariés de SOPHARTEX.

Je profite de cette communication pour remercier les personnes du site qui me témoignent leur soutien depuis quelques jours. La période n'est pas simple mais vos messages, sourires, encouragements pour transformer notre entreprise restent le principal levier du projet.

Edouard LOISEAU



Société Sophartex

COMMUNIQUE N°2 - 27 mai

Depuis 2 jours, l'atelier « mélange » de la société est en grève à une forte proportion, à l'appel de FO, pour

- **Retour à la demi-heure de pause payée** intégrée dans le temps de travail comme prévu par la convention collective.
- **Indemnisation des arrêts maladie** à hauteur du salaire réel cotisé (39h) et non de l'horaire légal (35h).
- **Arrêt des menaces et des licenciements** permanents pour « arrêts maladie » qui visent en particulier les plus anciens pour les remplacer par des salariés plus jeunes, plus précaires, moins payés.
- **Assez du «management par le stress»**. Assez de voir des collègues venir au travail avec la « *boule au ventre* » du fait de harcèlement permanent pour nous en faire faire « toujours plus » et nous infantiliser !

Durant ces 2 jours, pas une seule fois la direction n'a engagé ni négociations ni même la discussion. Elle a multiplié les « courriers » aux salariés pour les intimider et tenter de les dresser contre les grévistes. En vain.

Elle a remis en cause la représentativité de la 3eme confédération syndicale de ce pays (FO) car elle ne supporte que les délégués qui lui mangent dans la main et signent des accords de baisse du coût du travail.

Au vu de la situation, le ton très « défensif » de la direction dans son dernier « tract » au personnel (sic) sur la validité de son prétendu accord nous rend optimiste sur nos revendications..... Ceci bien sûr au-delà des outrances verbales de la direction et de son paternalisme habituel.

Nous avons été informés que la Sous-Préfecture (*qui semble accorder à Force Ouvrière une certaine représentativité...*) recevra le syndicat et des délégués des salariés

Mercredi 2 juin à 9h30

Dans ces conditions,

- Nous décidons de poursuivre la grève demain vendredi et reprendre le travail lundi
- Nous réaffirmons nos 4 revendications et continuons à exiger le respect des ouvriers, des vrais délégués syndicaux, du code du travail et de la convention collective
- Nous rendrons compte de nos démarches et rappellerons à l'action, avec FO, si nécessaire.

Unanimité